

année élective

Les prochaines élections des membres du bureau se dérouleront dans le cadre du salon Vending PARIS, lors de l'Assemblée Générale, le jeudi 30 octobre 2008.

C'est le moment ou jamais de prendre part à la vie de la chambre syndicale en participant à l'élection des membres du bureau !



NAVSA

Bienvenue à nos nouveaux membres

Gestionnaires...
FALMATIC
à Châtillon - 92
FMD
à Rombas - 57
PAUSE CAFE 28
à Chartres - 28
PRESTO
à Gradignan - 33
TIRYAKI EXPRESS
à Bobigny - 93

Fabricants et importateurs de matériels...
HUHTAMAKI France
à Auneau - 28
SWISSPACK
à Bouxwiller - 67

Fabricants et importateurs de produits...
PERLE DU SUD
à Isle sur Sorgue - 84
SATRO
à Vouneuil Sous Biard - 28
SODEBO
à Bouxwiller - 67



En 2008, la catégorie des gestionnaires passe de 8 à 10 membres.

Une meilleure représentativité pour vous, gestionnaire et l'occasion d'une participation accrue à la vie de la chambre syndicale.

Qui est éligible ?

Pour être éligible, il faut là-aussi, être adhérent de la Chambre Syndicale.

Les adhérents à la Chambre Syndicale sont répartis en trois sections correspondant aux activités de chaque adhérent.

Section des gestionnaires d'appareils automatiques
Section des fabricants, importateurs ou revendeurs d'appareils automatiques ou pièces détachées relatives à ceux-ci,
Section des fabricants et fournisseurs de produits et services délivrés par appareil automatique.
Tout adhérent peut, suivant ses activités, faire partie d'une ou plusieurs sections.

Vous souhaitez être candidat pour les élections au Bureau, vous avez jusqu'au 15 septembre 2008 pour pouvoir déposer votre candidature !

Dates à retenir

4 septembre	Réunion de bureau
15 septembre	Date limite de dépôt des candidatures
22 septembre	Présentation des candidats dans un dossier spécial
2 octobre	Dernière réunion de bureau avant les élections
30 octobre	Assemblée Générale Elective

Comment est constitué le bureau ?

La Chambre Syndicale est administrée par un bureau composé au maximum de 16 membres élus, pour 2 années consécutives.

Les membres du bureau sont élus par l'Assemblée Générale en un tour. Le bureau est au plus composé de 10 gestionnaires, 3 fabricants de machines et 3 fabricants de produits. Les membres du bureau sortants sont rééligibles. Sont ensuite élus par le bureau parmi les gestionnaires, un Président, un Vice-Président et un Trésorier. Le Président quant à lui est choisi, de préférence, dans le bureau sortant par les élus eux-mêmes.

Qui peut voter ?

Pour voter, il faut bien évidemment être adhérent de la Chambre Syndicale.

Rien de plus simple ! Téléchargez dès aujourd'hui le formulaire d'adhésion sur notre site www.navsa.fr, rubrique "Adhésion" et renvoyez-le accompagné de votre règlement.

La cotisation est calculée prorata temporis. Profitez-en !

Pour de plus amples informations, l'équipe NAVSA est à votre disposition au 01 47 36 00 09

Vous souhaitez participer à l'Assemblée

Générale, vous avez jusqu'au 2 octobre 2008 pour renvoyer votre bulletin d'adhésion.

Peut adhérer à la Chambre Syndicale toute personne physique ou morale qui exploite, gère, fabrique, importe ou revend des appareils de vente et services automatiques ou qui fournit d'une manière habituelle toute marchandise ou produit destiné à être vendu par appareil automatique.